

**COMMUNE DE CELLETES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016**  
**COMPTE-RENDU**

**MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Après les nombreux cambriolages commis sur la Commune fin 2015, une réunion publique a été organisée le 16 décembre 2015. Le dispositif de participation citoyenne a été présenté par l'Adjudant Brachet de la Gendarmerie de Cour-Cheverny. A ce jour, 27 habitants se sont portés volontaires pour être « référent », ce qui permet de couvrir la quasi-totalité du territoire communal.

De plus, dans la nuit du 30 au 31 janvier 2016, des dégradations et vols de câble sur le réseau d'éclairage public rue des Erables et rue du Conon ont eu lieu ainsi qu'au terrain de football.

En conséquence, le Conseil municipal approuve la mise en place du dispositif de participation citoyenne sur le territoire de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Il convient maintenant de prendre contact avec les services de l'Etat pour l'établissement du protocole à intervenir.

**ACQUISITION FONCIÈRE – AR 797 AUPRÈS DE LA SCI CDL**

Dans le cadre de l'opération visant à la réalisation de 10 logements sociaux et d'un cabinet médical allée des Séquoïas, il a été décidé par délibération du 8 juillet 2014 d'acquérir la parcelle AM 842 d'une superficie de 419 m<sup>2</sup> pour un montant de 105 €. Il convient de compléter cette acquisition par la parcelle AR 797 d'une surface de 7 m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal décide de réaliser cette acquisition auprès de la SCI CDL, pour 1.75 €.

**SINISTRE DU 30 AOÛT 2015 : AUTORISATION DE POURSUITES**

A la suite d'un accident de la circulation survenu le dimanche 30 août 2015 sur la RD 765 à Clénord, il a été constaté 1 314 € de dégâts matériels (barrières en rondin de bois cassées).

La Commune ayant assuré le paiement des réparations nécessaires, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à poursuivre l'auteur des faits en émettant un titre de recettes d'un montant de 1 314 €.

**REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE ET RESEAUX DE TRANSPORTS DE GAZ**

le Conseil municipal décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité, sur des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

**CONVENTION DE FORMATION BAFA**

Le conseil municipal décide de prendre en charge la formation d'approfondissement d'un agent préparant le BAFA pour un coût de 310 €.

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITE DU CDG 41 – ANNEE 2014**

Le conseil municipal a pris acte du rapport présenté par Jean-Claude Johannet.

**RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNEE 2014**

Le conseil municipal a pris acte du rapport présenté par Julien Parisot. Ce rapport sera mis à la disposition du public sur place, en Mairie, dans les quinze jours qui suivent la présentation devant le Conseil Municipal.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

Le conseil municipal a pris note de la concession accordée, dans le cimetière communal de Cellettes, d'une durée de 30 années pour 170 €.

**DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les 5 ventes de propriétés présentées.

A Cellettes, le 5 Février 2016  
Le Maire, Michel CONTOUR